

Continuité pédagogique :

Documents papier à l'école

A qui cela s'adresse - t - il ?

- 1) Les parents qui ne disposent pas d'un ordinateur à leur domicile
- 2) Les parents qui ne disposent pas d'une imprimante

Demander les documents

- 1) Vous devez contacter l'enseignant de votre enfant pour lui signifier votre besoin via le mode de communication que celui-ci a choisi pour la classe.
- 2) L'enseignant procède à l'édition des documents (**attention ! L'enseignant décide du jour auquel il procédera à celle-ci**)
- 3) L'enseignant vous informe de la disponibilité des documents à l'école

Récupérer les documents

Lieu : dans le hall de l'école

Horaires de permanences

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	10h à 12h	15h à 17h
Mardi	10h à 12h	15h à 17h
Jeudi	10h à 12h	15h à 17h
vendredi	10h à 12h	15h à 17h

- 1) Sonner à l'entrée de l'école : une personne vous ouvrira depuis les bureaux administratifs
- 2) Nettoyer vos mains : gel hydro-alcoolique à votre disposition
- 3) Se rendre auprès des tables du hall prévues à l'accueil des documents
- 4) Récupérer les documents destinés à votre enfant
- 5) Appuyer sur le bouton éclairé bleu à gauche de la zone vitrée : ouverture de la porte
- 6) Sortir

Au cours de cette « opération » vous ne serez pas en contact avec le ou les membres du personnel d'astreinte sur l'école.

Des enfants du personnel soignant vont être accueillis sur ces journées, nous vous demandons de ne pas vous rendre dans l'espace qui leur est dédié, ni dans celui dédié aux personnels de l'école.

1 seule personne suffit pour venir chercher les documents